

**A AFFICHER !**

**SNUEP INFOS!**



**F.S.U.**

*Lettre d'information du Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel*

**N° 45 du 20/03/06**

**Un Site, un Mail !**

<http://www.snuep.com>

[snuepnat@snuep.com](mailto:snuepnat@snuep.com)

**7, 16, 18 mars : toujours plus fort !**

- **Pour le retrait du CPE**
- **Pour stopper toutes les régressions !**

**POUR GAGNER !**

**Ne pas laisser la jeunesse isolée**

**Grève le 23 mars, pour  
participer aux manifestations !**

**Grève interprofessionnelle le 28 mars**

## **TEXTE du BDFN et COMMUNIQUE de la FSU**

**Le mouvement pour le retrait du CPE connaît une montée en puissance remarquable. La FSU considère qu'il est essentiel, face au blocage gouvernemental, d'amplifier les convergences entre étudiants, lycéens et salariés pour un appel à la grève interprofessionnelle dès cette semaine afin d'imposer le retrait du CPE. Dans tous les cas, elle appelle les personnels à assurer la réussite des manifestations du 23 mars, y compris en recourant à la grève. C'est cette proposition qu'elle portera à la réunion unitaire de ce soir.**

**Paris, le 20 mars 2006 16h**

---

### **COMMUNIQUE FS**

**Paris le 20 mars 2006 21h**

**Le mouvement pour le retrait du CPE connaît une montée en puissance remarquable. La FSU considère qu'il est essentiel, face au blocage gouvernemental, d'amplifier les convergences entre étudiants, lycéens et salariés, afin d'imposer le retrait du CPE.**

**Dans cette perspective, elle appelle les personnels à assurer la réussite des manifestations du 23 mars, y compris en recourant à la grève.**

**Elle les appelle à être massivement en grève le 28 mars avec les autres salariés, les étudiants et les jeunes.**

**Elle les appelle à se réunir en assemblées générales, notamment à l'occasion de cette journée de grève, pour débattre des suites.**

## **COMMUNIQUE DE L'INTERSYNDICALE**

**Après la formidable ampleur de la manifestation du samedi 18 mars, qui a vu descendre dans la rue plus d'un million et demi de personnes pour obtenir le retrait du CPE et devant l'obstination du gouvernement, les organisations syndicales d'étudiants, de lycéens et de salariés appellent à amplifier la mobilisation.**

**Les organisations syndicales de salariés soutiennent la mobilisation du 23 mars initiée par les étudiants et lycéens et appellent à contribuer à sa réussite. L'ensemble des organisations syndicales appelle le 28 mars à une journée d'action interprofessionnelle avec arrêts de travail, grèves et manifestations.**

**Suite à l'appel solennel lancé dès samedi par l'ensemble des organisations syndicales, le gouvernement doit avoir la sagesse de sortir de l'impasse dans laquelle il s'est mis : il doit retirer le CPE. Ce retrait lèverait l'hypothèque à l'ouverture des négociations pour l'emploi et l'avenir des jeunes.**

**UNEF, Confédération étudiante, UNL, FIDL, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires et UNSA.**

## Un manifestant dans le coma :

**Par ailleurs, l'intersyndicale indique qu'un adhérent de Sud-PTT, âgé de 39 ans, est dans le coma depuis samedi soir suite à une charge policière Place de la Nation. La direction de l'hôpital Henri-Mondor de Créteil serait "extrêmement réservée sur ses fonctions vitales et fonctionnelles", indique Annick Coupé de Sud. Les organisations exigent que "toute la lumière soit faite et que les responsabilités soient clairement établies sur cet incident". Selon Sud, le parquet de Paris aurait d'ores et déjà demandé une enquête de l'IGPN (Inspection générale de la police nationale).**

*(Dépêche de l'AEF)*

## **LE MOUVEMENT : LES DECLARATIONS DU SNUEP**

### A LA CAPN DES PLP DU 22 MARS 2006

Sans reprendre intégralement la déclaration commune du 1<sup>er</sup> mars 2006 et celle faite par la FSU le mardi 14 mars, nous tenons à rappeler que le dialogue social ne se résume pas à des décisions prises unilatéralement (comme par exemple pour la tenue du Groupe de travail des Chefs de travaux).

Certes, le projet de mouvement semble améliorer la situation d'un certain nombre de collègues (notamment en Lettres/Histoire, Maths/sciences et certaines disciplines industrielles), mais pour d'autres, la situation se dégrade fortement (Lettres/Anglais, CAB, ...).

Nous considérons que les mutations ne sont pas qu'une affaire privée, même si de nombreux collègues y voient l'aboutissement de leur aspiration. De fait, les mutations permettent de juger de la santé du Service Public : elles sont le reflet de l'organisation des services, des moyens de travail et de la place accordée à chacun des fonctionnaires ; elles participent de la qualité du service public. Malheureusement, à la lecture du document, sur les capacités d'accueil, le droit à mobilité des personnels n'est pas respecté (certaines académies sont entièrement « sinistrées » – Limoges, Dijon, Rennes, Poitiers ...).

Dans le cadre d'orientations budgétaires qui préconisent la réduction de la dépense publique, l'investissement éducatif est présenté comme une charge. Des milliers d'emplois sont supprimés au budget, les postes sont atomisés en BMP, en HS, les compléments de service multipliés, des enseignements sont sacrifiés, des établissements largement amputés de leurs moyens. Combiné avec le non-remplacement des départs à la retraite et à la baisse des recrutements, cela réduit les possibilités de mutations.

La pauvreté du nombre de postes amène une inflation démesurée des barèmes. (Dans de nombreuses disciplines, la barre des 500 points est largement dépassée).

Bien que ce ne soit pas à l'ordre du jour de la CAPN, le SNUEP dénonce la mise en place du nouveau dispositif du Contrat Première Embauche.

Le CPE, c'est aussi notre affaire !

Ce contrat concerne au plus haut point les enseignants en tant que parents mais aussi d'éducateurs, tout particulièrement les Professeurs de Lycée Professionnel dont la mission est de faire acquérir les savoirs fondamentaux et professionnels indispensables pour une insertion durable dans le monde du travail. Comment pourra-t-on motiver les élèves de la voie professionnelle si les seuls débouchés aux niveaux V et IV ne sont que des emplois précaires assujettis à des licenciements sans motif autre que le bon vouloir du chef d'entreprise ?

N'y a-t-il pas là une formidable dévalorisation de la qualification et, en conséquence, de l'enseignement professionnel et de nos métiers d'enseignants ? Cela ne relève-t-il pas de la même logique libérale que les régressions que subissent l'enseignement professionnel public (concurrence déloyale de l'apprentissage), nos conditions de travail (montée de la violence), les recrutements (baisse de près de 40%), nos rémunérations (baisse de notre pouvoir d'achat) ?

Pour la jeunesse et les salariés, les enjeux sont considérables. Le gouvernement persiste. Le SNUEP, la FSU considèrent qu'il est essentiel, face au blocage gouvernemental, d'amplifier les convergences entre étudiants, lycéens et salariés pour un appel à la grève interprofessionnelle dès cette semaine afin d'imposer le retrait du CPE.

## **à la CAPN des CPE du 16 Mars 2006 (déclaration SNES-SNUEP)**

La mise en place de la LOLF au 1<sup>er</sup> janvier 2006 a été lourde de conséquences pour les CPE. Les demandes d'entrée ont été, à priori, réduites fortement par les recteurs sommés de gérer une surconsommation, sans aucun lien avec la réalité du terrain, uniquement apparue par la séparation du corps des CPE des enseignants du second degré.

La suppression de plus de la moitié des postes aux concours liée à cette surconsommation est tout aussi inacceptable et nous demandons, dès cette année, le rétablissement du nombre de postes estimé par vos propres services à 504 par an.

Ces baisses successives aux concours rendront impossible la compensation des départs en retraite ou vers d'autres corps et ignoreront toujours les besoins non pourvus par la mise en place de l'ARTT et les nombreux établissements sans CPE.

Le remplacement des CPE par des personnels non qualifiés et le recrutement de personnels précaires risquent de s'accroître.

Si la logique comptable continue à sévir dans l'Education nationale, elle servira à piloter le remodelage du système éducatif, au mépris de l'intérêt des élèves.

Nous restons attachés à la circulaire de 1982, à la dimension de CPE concepteur de son métier, entre autre, basé sur le suivi et l'écoute de l'élève. Nous réaffirmons notre appartenance aux équipes éducatives et pédagogiques. Notre métier ne pourrait être réduit à une vision purement comptable. Nous ne sommes ni chef de service, ni responsable d'une vie scolaire limitée à un aspect purement répressif ou administratif.

**La déconcentration telle que vous la concevez et la pratiquez est en réalité une complète déréglementation qui soumet toujours plus les personnels à l'arbitraire des chefs d'établissement.**

Les nouvelles règles imposées pour l'accès à la hors classe lèsent de nombreux collègues et renforcent l'arbitraire et le clientélisme.

### **Le mouvement 2005 :**

#### **Le bilan des 6 années du mouvement déconcentré est peu glorieux**

##### Rappel 2005 :

1608 demandes dont 639 stagiaires, 952 demandes des titulaires 29% de satisfaction

241 demandes de TZR (X par 2,5) 36% de satisfaction

##### Mouvement 2006 :

1556 demandes dont 558 stagiaires et 998 titulaires.

Pour les titulaires, le taux de satisfaction est de 37 %.

La charte de la mobilité que vous avez tant prônée depuis 1999 a été un leurre pour les collègues et engendre un quasi-blocage de fait du mouvement. Les collègues refusent toujours ce système de mutation en aveugle.

Nous demandons la transparence quant aux décisions d'ATP qui sont prises à un autre niveau et qui ressemblent parfois à des 1000 points cabinet que nous avons précédemment dénoncés

Nous rappelons notre exigence du respect des personnels, du paritarisme et du dialogue social.

Nous réaffirmons le caractère incontournable du paritarisme tel que nous le concevons et le promovons avec l'appui des personnels : allier la défense individuelle et collective des personnels avec celle du service public d'Education Nationale.

La CAPN doit être un véritable lieu d'échanges, d'écoute et de travail où la parole des élus doit être pleinement prise en compte ; la remise tardive et hors délai des documents n'est pas acceptable pour le respect du paritarisme.

#### **Mayotte**

La récupération des capacités laissées vacantes par les CPE partant à Mayotte permettrait une fluidité du mouvement.

Concernant l'affectation à MAYOTTE, nous dénonçons la remise plus que tardive des documents.

#### **R.Veuillet**

Nous souhaitons que l'administration fasse le point sur la situation de ce collègue et demandons que soit appliquée la décision de la Commission de Recours de la Fonction Publique d'Etat.